



**ASSEMBLEE MUNICIPALE
LE LUNDI 14 DECEMBRE 2020 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

Ordre du jour :

1. Décider une dépense de Fr. 24'000.00 pour l'achat de 24 actions de la Piscine couverte de l'Orval SA ainsi qu'une dépense périodique de Fr. 15'891.-- pour couvrir le déficit annuel de la Piscine couverte de l'Orval SA.
2. Discuter et accepter le budget 2021 et fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
3. Prendre connaissance des arrêtés de comptes (PGA, récupérateurs de balles, rénovation de l'abri de protection civile, remplacement du fond de la halle de gymnastique, rénovation des douches de la halle de gymnastique).
4. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2020.
5. Rapport d'activités du délégué à la protection des données.
6. Discuter et accepter la modification de l'article 21 alinéa 1 du règlement d'organisation.
7. Informations du Conseil municipal
8. Divers

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification du règlement mentionné sous le point 6 est déposée publiquement au bureau municipal 30 jours avant l'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Mesures liées au coronavirus : Les citoyennes et citoyens sont appelés à respecter les règles d'hygiène et de conduite édictées par l'Office fédéral de la santé publique ainsi que par le canton de Berne et plus particulièrement le port obligatoire du masque dans les espaces publics tant extérieurs qu'intérieurs. L'assemblée communale se tiendra pour autant que la situation sanitaire liée au Covid-19 le permette. Si besoin, des informations seront communiquées en temps voulu.

Le Fuet, le 11 novembre 2020

Conseil municipal